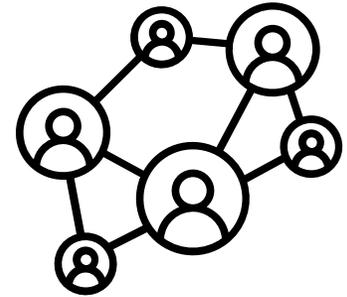


Atelier Communes & Climat

Points d'actualité Action Collectivités

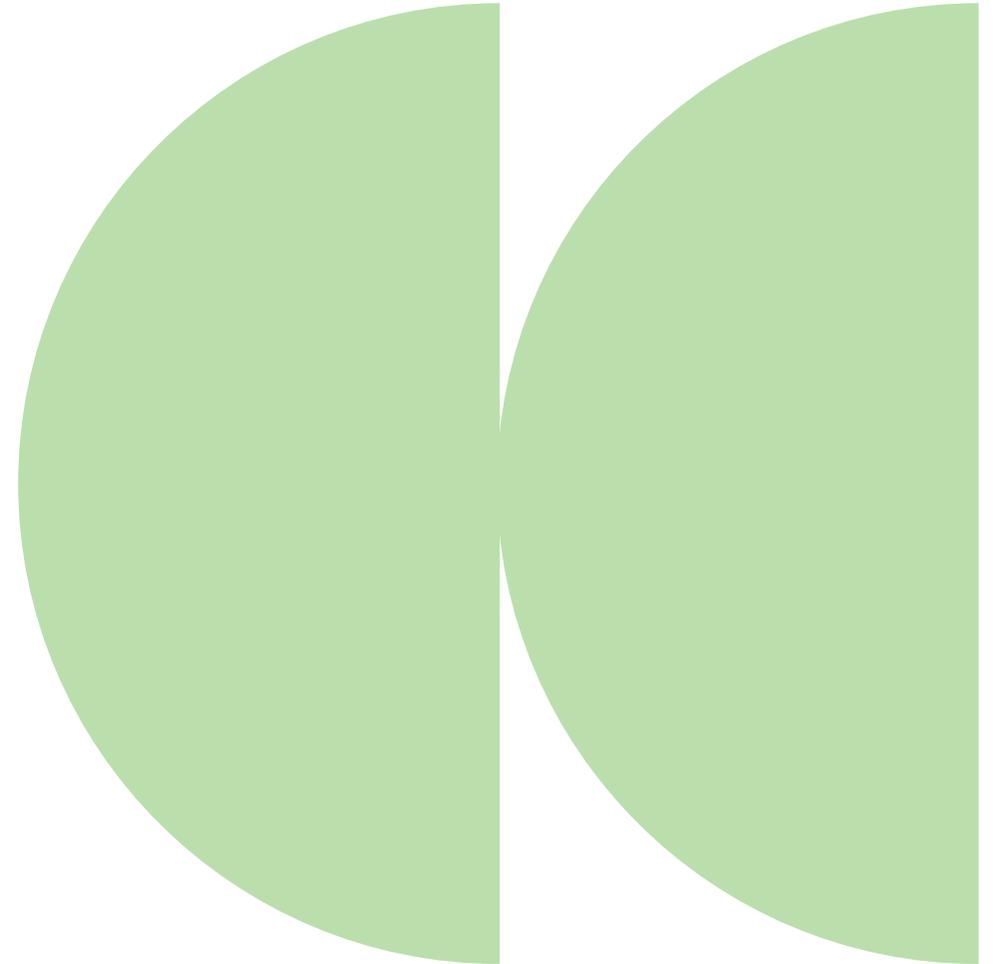
5 décembre 2024



 **Claudia Marsella & Marie Lindup**
«Action Collectivités» - SIG-éco21



- ❑ COE Ingénieurs
- ❑ Solution Gestionnaire délégués
- ❑ Rappel Solution Eclairage Performant
- ❑ Bilan 2024 et propositions



Optimisation des bâtiments hors résidentiels – COE ingénieurs

Maximisez la performance de vos bâtiments

📌 Objectif

- Réduire les consommations des différents vecteurs énergétiques (thermique & électrique) des bâtiments tout en assurant une exploitation optimale des installations techniques, sans compromettre le confort des occupants

📌 Bâtiments cibles

- Bâtiments non-résidentiels
 - 📌 Ex : Ecoles, centres sportifs, EMS, parcs administratifs, etc.

📌 Méthode

- Un **ingénieur sénior spécialisé** dans l'optimisation technique des bâtiments
 - 📌 Réalise un audit des installations techniques en collaboration avec vos équipes
 - 📌 Motive et engage vos équipes dans cette mission d'optimisation (coaching, formation)
 - 📌 Réalise des actions d'optimisation afin de réduire les consommations des différents vecteurs énergétiques du bâtiment

Contact : damien.montoya@sig-ge.ch



Aspects contractuels

Points clés Contrat - Prestations et Obligations

📄 **Objet du contrat – durée de 6 ans dès la référence énergétique**

- Identifier les gisements d'économie
- **Mettre en œuvre des optimisations** sur les sites du Client
- Certifier les économies d'énergies par un organisme indépendant

📄 **Prestations SIG**

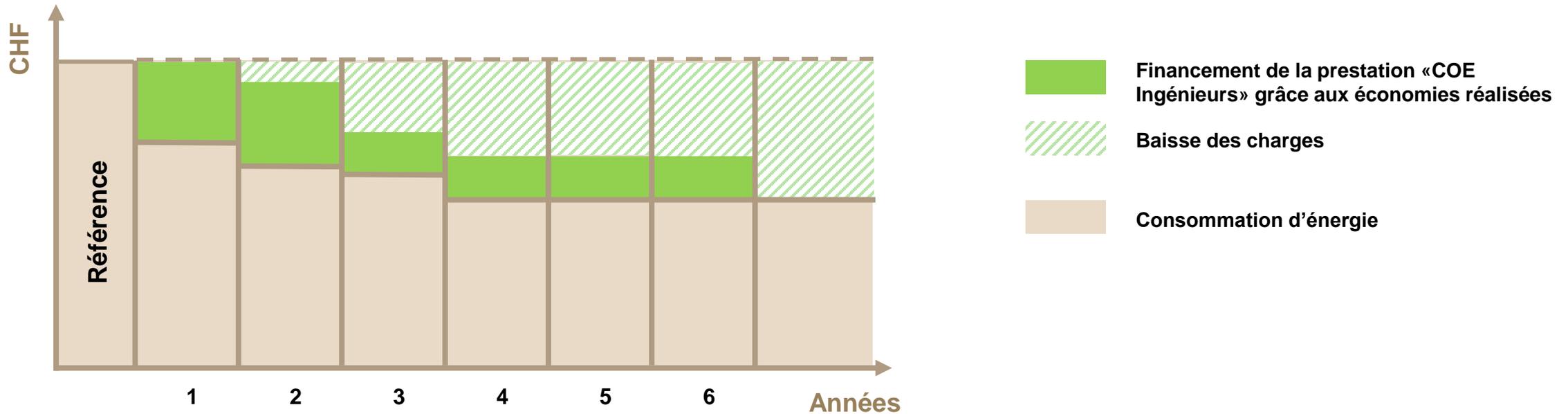
- Coordination des acteurs en lien avec le Contrat
- Mise à disposition d'ingénieurs spécialisés dans l'optimisation
- Bilan de performance annuel, faisant foi pour calculer les gains financiers
- Gestion de la facturation
- Formations et séminaires pour permettre la montée en compétences des exploitants du site
- Permettre la bonne exécution du contrat (accès aux sites, engagement des équipes internes, communication...)
- Installation des moyens de comptage (compteurs physiques, méthodes de relevé des compteurs)
- Lancement des actions uniquement après la mise en place des références énergétiques

📄 **Obligation Clients**

Modèle financier de ce contrat

Un modèle évolutif et une relation «WIN-WIN»

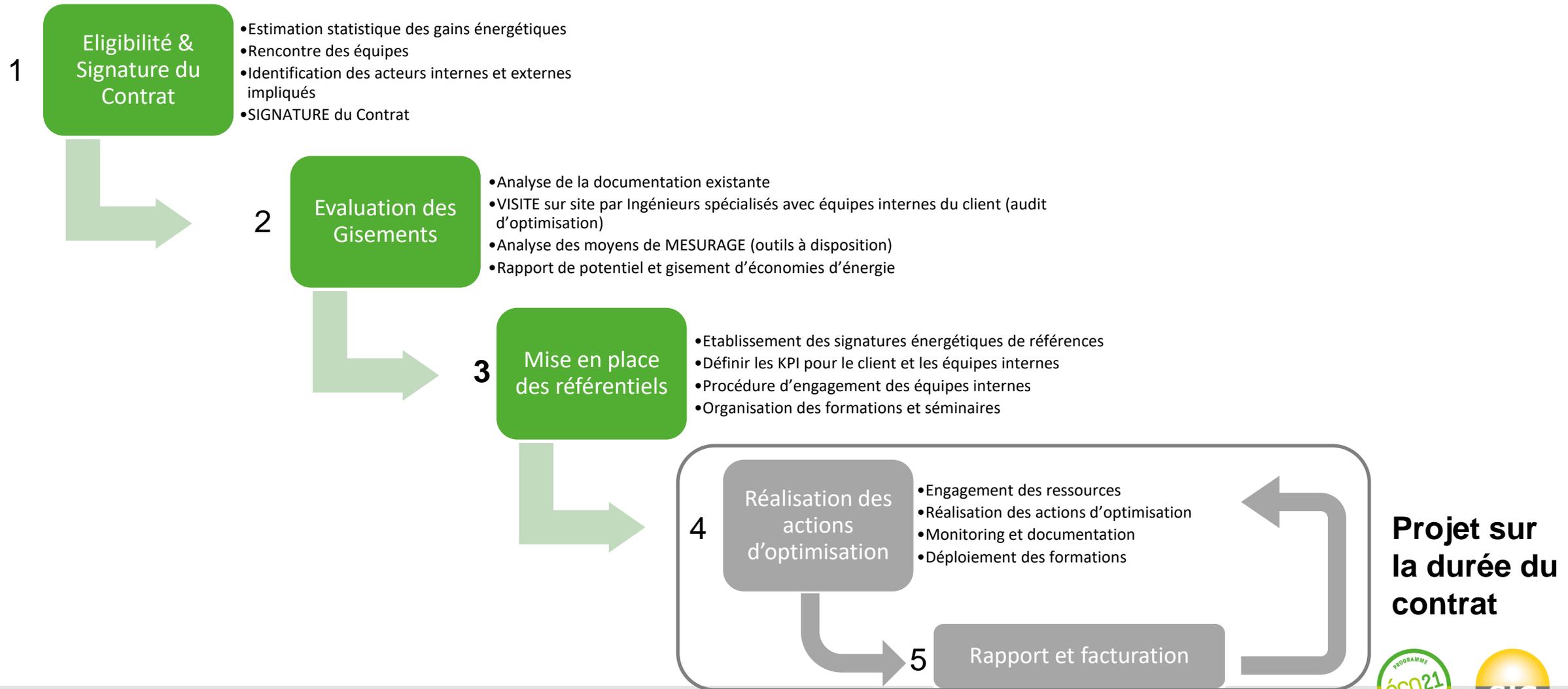
- La solution COE Ingénieurs est autofinancée par les économies d'énergies réalisées:
 - Le client continue à payer des charges comme avant la mise en place de la solution.
 - Répartition des gains :
 - 60% - SIG-éco21 **pour rémunérer les différents acteurs en lien avec le contrat** (organe de suivi, ingénieurs spécialisés, intervenant externe)
 - 40% - pour le client
 - En fonction des économies réalisées, au fil des années du contrat ce pourcentage évolue avec une répartition de 40% SIG et 60% pour le client
- Tarif des économies sur les différents fluides
 - Le calcul se fait sur des **tarifs énergétiques bloqués** en début de contrat (kWh élec ; kWh thermique)



... hors fluctuations climatiques et hors fluctuations du tarif des vecteurs énergétiques

Processus du COE - Ingénieurs

Processus classique de la prestation



Retour d'expérience sur près de 1'000 chaufferies – avec la solution «Optimisation Chaufferie»

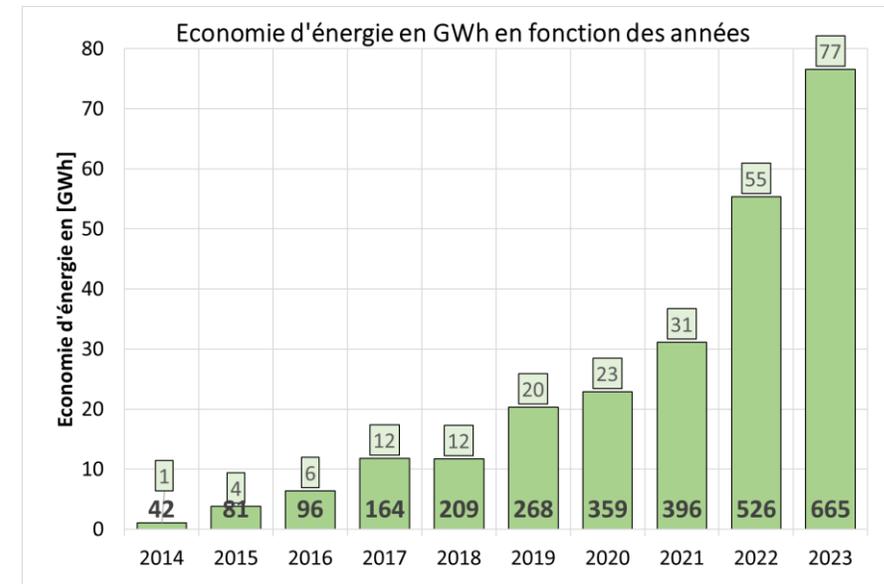
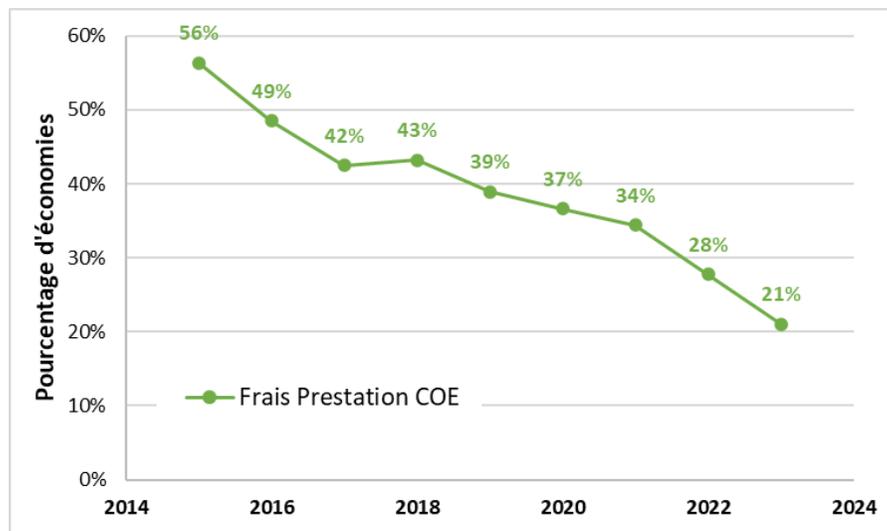
Un modèle reconnu à Genève

La solution « Optimisation chaufferie ou COE » existe depuis 10 ans sur le canton de Genève. Elle a pour objectif de réduire les consommations thermiques des bâtiments résidentiels, sans compromettre le confort des habitants.

Economies cumulées pendant les 10 ans COE : **241 GWh et 47'466 tCO₂**

En 22/23 : **77 GWh**

Ce qui correspond au besoin de chauffage de la Ville d'Onex !



Cette solution est autofinancée par les économies énergie thermique.

Les **frais** pour financer la prestation COE sont plus importants au début d'un contrat et **évoluent au fil des ans**.

En 2023, 21% des économies d'énergies financent la prestation, 79% servent à baisser les charges des locataires

Prestation Gestionnaire Délégué: rappel

- ❓ Depuis 2022 vous pouvez bénéficier de **l'assistance d'un Gestionnaire Délégué** pour vous aider dans la mise en œuvre de vos plans d'action énergie / déchets.
- ❓ Assistance d'un GD: enveloppe de 80h/commune au tarif de 135 CHF/heure
- ❓ Nouveauté: pour chaque action énergétique, vous pouvez choisir de **recevoir la prime SIG-éco21 sous forme d'argent ou de la transformer en heures de Gestionnaire Délégué.**



Gestionnaire délégué Collectivités : réseau actuel

Ingénieurs énergie

- Conti & Associés ingénieurs
- Energy Management
- Hestera
- EnerJ – Judith Gerber
- MuMa Conseils
- i-NEEA
- Amstein + Walthert
- Terrawatt
- Signa-Terre
- Planair
- Energy Strategy Solutions
- Energys
- Ventialor

Optimisation éclairage

- Ilico
- Bureau Mobil'homme
- SIG - Lumina

Accompagnement transition environnementale

- Agence pour l'énergie et le climat (apec)
- Ethore

Gestion des déchets

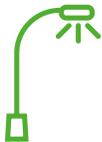
- CO-Objectifs 21
- CSD Ingénieurs

Fin de la Solution Eclairage Performant

Modernisez l'éclairage de vos bâtiments avant la fin de la Solution Eclairage !



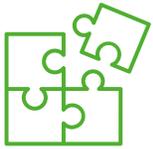
- ❓ Depuis le mois d'août 2023, seules les solutions LED sont disponibles à la vente.
- ❓ Les subventions SIG-éco21 actuelles pour l'optimisation de l'éclairage sont maintenues **jusqu'au 30 juin 2025** (pour la dépose des demandes, travaux à facturer au 31.12.2025). Après cette date, seules les économies d'énergie liées à la détection de présence seront subventionnées et les primes seront donc considérablement réduites.



La valorisation des économies électriques réalisées sur l'éclairage public n'est pas concernée par cette solution.

Bilan 2024 et propositions

- 📌 **37** Collectivités engagées avec SIG-éco21 – **Merci pour votre confiance!**
- 📌 **20** Collectivités ayant bénéficié d'un accompagnement GD en 2024.
- 📌 Plus **de 200'000 CHF** de primes reversées aux Collectivités, hors solutions éco21.



Vous souhaitez des solutions encore plus adaptées à vos besoins ? **Venez les co-construire avec nous!** Proposition d'atelier de travail collectivités-éco21 en 2025



Harmonisation des **subventions communales** (à minima PAC et PV) :

- Une attente de la part des professionnels de la branche
- Recueil des avis des collectivités